

ORGANISME DE



**Sécurité,
Santé et
Qualité de
vie au
Travail**

Formations





Introduction

Au sein de Core-Prév, nous avons développé une offre de plusieurs formations en intra-entreprise et inter-entreprise qui s'articule autour de différentes thématiques :

LA SANTÉ, SECURITÉ ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL.

Au delà de la certification **DATADOCK**, Core-Prev est certifié **QUALIOPI** pour les actions de formation par ICPF & PSI qui est organisme de certification de professionnels de la formation et de la prestation de service intellectuel, qui repose sur des normes ISO et AFNOR, en France.

A la suite d'un audit et après validation de la conformité du dossier, il nous a été délivré un certificat, preuve de notre réussite.



ICPF

Certification **PRO**

Formateur Confirmé





Sommaire

Introduction	2
Présentation	4
L'équipe Core-Prev	5
Catalogue Sécurité au Travail	6-21
Catalogue Santé au Travail	22-26
Catalogue Qualité de Vie au Travail	27-31
Défibrillateurs et Formation	32-33
La démarche Qualité Core-Prev	34
Règlementation formation et Défibrillateur	35-36
Quelques références	37

LOÏC NAULET

PRESIDENT DE CORE-PREV



Présentation

Formateur de formateurs depuis 26 ans, j'ai mis à profit avec succès mes compétences au sein d'une grande administration, parallèlement à un public privé et associatif.

Grâce à cette riche et importante période d'activité, j'ai su mettre en pratique les divers segments d'un parcours professionnel éclectique.

J'ai assuré, pendant ces années, l'intégralité de mon temps de travail à dispenser des formations dans les domaines suivants :

- la formation et l'animation des activités sportives,
- la sécurité et le secourisme au travail ;
- la prévention des risques liés à l'activité physique.

Mon public était non seulement composé de fonctionnaires mais aussi d'agents techniques et administratifs disposant de plusieurs spécialités professionnelles telles que : accueil, administratif, mécanique automobile, équipements bureautiques et audiovisuels, et les espaces verts.

Membre d'une équipe pédagogique nationale de secourisme, j'ai participé à la conception de nombreuses actions de formation.

Formateur dans les métiers du sport, j'ai participé à la formation de stagiaires au Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et de sports (BPJEPS) option musculation et fitness.

Depuis 5 ans, Core-Prev se développe grâce à la qualité des prestations et l'adaptabilité liées à notre importante expérience de formateurs. De grands groupes de l'industrie et du commerce nous accordent leur confiance ainsi que des organismes de formations nationaux dans tous les secteurs professionnels.

L'équipe Core-Prev

Notre métier, "LA FORMATION"; C'est pour cela que nous concentrons la majorité de notre temps en face à face pédagogique.

Loïc - Président SAS Core-Prev - Formateur de Formateur



- Moniteur-chef d'entraînement physique, militaire et sportif (Diplôme homologué Niveau III)
- Formateur de formateurs en Secourisme
- Formateur « Sauveteur Secouriste du Travail »
- Formateur « Prévention des Risques liés à l'Activité Physique-IBC »
- Formateur / Consultant en prévention des risques psychosociaux
- Formateur international de secourisme
- Auditeur / Rédacteur de Document Unique d'Evaluation des Risques
- Formateur « Acteur Prévention Sécurité-Aide et Soins à Domicile »
- Formateur risques incendie

Léo - Responsable administrative - Coach sportif

- DEUST Métiers de la Forme
- Licence professionnelle Santé et Vieillesse



Guillaume - Formateur Expert Incendie



- Formateur sécurité Incendie (SSIAP 1-2-3)
- Formateur « Sauveteur Secouriste du Travail »
- Formateur Gestes et Postures

Intervenants extérieurs

Lorsque nous sommes indisponibles, nous nous appuyons pour réaliser nos prestations sur une équipe de formateurs expérimentés, disposant de compétences variées afin de vous assurer un service irréprochable.

catalogue formations sécurité au travail

Contenu

Sauveteur Secouriste du Travail	07
Travail et Actualisation des compétences du	08
BCP Prévention des Risques liés à l'Activité Physique - IBC et	09
2S Maintien et Actualisation des compétences des PRAP-IBC ou 2S	10
Formation Acteur Prévention Sécurité - Aides et Soins à Domicile	11
Gestes et postures secteur Sanitaire et social	12
Gestes et postures de	13
Électricité Formations Habilitations électriques (H0-B0 - BE-BS-BR)	14-15-16
Formation Incendie	16
Manipulation extincteur - Evacuation - Equipier première intervention	17-18-19
Audit et rédaction de Document Unique d'Évaluation des Risques	20
Formation Référent Santé, Sécurité au Travail (RSST)	21



sauveteur secouriste du travail (SST)

Ojectif général de la formation

Le SST est capable d'intervenir face à une situation d'accident et de mettre en application ses compétences en matière de prévention au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de la structure et des procédures spécifiques fixées.

Contenu de la formation

DOMAINE DE COMPETENCES 1

➤ Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans sa structure
2. Protéger de façon adaptée
3. Examiner la victime
4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
5. Secourir la victime de manière appropriée

DOMAINE DE COMPETENCES 2

➤ Etre capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST.

La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Durée :

2 jours - 14 heures

Public : De 4 à 10 stagiaires

Tout salarié peut devenir sauveteur secouriste du travail - Accessible aux personnes en situations de handicap

Pré-requis :

Aucun

ORGANISATION :

Formateur :

Formateur certifié

Moyens pédagogiques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas-concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Grille de certification INRS.



Maintien et Actualisation des Compétences du SST (MAC SST)

Objectif général de la formation

Le Sauveteur Secouriste du Travail (SST) doit réactualiser ses compétences en matière de SST tous les 2ans.

Le SST est capable d'intervenir face à une situation d'accident et de mettre en application ses compétences en matière de prévention au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de la structure et des procédures spécifiques fixées.

Contenu de la formation

DOMAINE DE COMPETENCES 1

➤ Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans sa structure
2. Protéger de façon adaptée
3. Examiner la victime
4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
5. Secourir la victime de manière appropriée

DOMAINE DE COMPETENCES 2

➤ Etre capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST.

La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Durée :

1 jour - 7 heures

Public : De 4 à 10 stagiaires

Tout salarié peut maintenir ses compétences de SST - Accessible aux personnes en situations de handicap

Pré-requis :

Détenir la formation initiale SST.

ORGANISATION :

Formateur :

Formateur certifié

Moyens pédagogiques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas-concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation
- Grilles de certification de la formation de l'INRS
- Questionnaire d'évaluation de la formation..

**Durée :**

IBC : 2 jours - 14 heures

2S : 3 jours - 21 heures

Public :

Tout salarié peut devenir acteur PRAP - Accessible aux personnes en situations de handicap

Pré-requis :

Aucun

ORGANISATION :**Formateur :**

Formateur expérimenté

Moyens pédagogiques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas-concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation
- Outils d'évaluation de l'INRS
- Questionnaire d'évaluation de la formation.

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP-IBC ou 2S)

Ojectif général de la formation

L'Acteur PRAP de l'entreprise ou de l'établissement et force de proposition en matière d'évaluation des risques professionnels dans sa structure. En relation avec le Document Unique, il connaît les risques de son métier, observe, décrit, analyse sa situation de travail et propose des améliorations.

Contenu de la formation

- 1. Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
 - 1.1 Comprendre l'intérêt de la prévention
 - 1.2 Connaître les risques de son métier
- 2. Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
 - 2.1 Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.
 - 2.2 Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
- 3. Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention
 - 3.1 Proposer des améliorations de sa situation de travail
 - 3.2 Faire remonter l'information aux personnes concernées
 - 3.3 Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

**Durée :**

IBC ou 2S : 1 jour - 7h

Public :

Tout salarié doit maintenir ses compétences de PRAP
- Accessible aux personnes en situations de handicap

Pré-requis :

Détenir le certificat initiale PRAP IBC ou 2S.

ORGANISATION :**Formateur :**

Formateur expérimenté

Moyens pédagogiques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas-concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Outils d'évaluation de l'INRS
- Questionnaire d'évaluation de la formation.

Maintien et Actualisation des Compétences PRAP–IBC ou 2S)

Ojectif général de la formation

L'Acteur Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) doit réactualiser ses compétences en matière de PRAP tous les 2ans.

Contenu de la formation

- 1. Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
 - 1.1 Comprendre l'intérêt de la prévention
 - 1.2 Connaître les risques de son métier
- 2. Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
 - 2.1 Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.
 - 2.2 Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
- 3. Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention
 - 3.1 Proposer des améliorations de sa situation de travail
 - 3.2 Faire remonter l'information aux personnes concernées
 - 3.3 Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort - Maîtriser les principes de mobilisation des personnes (option 2S)

**Durée :**

3 jours - 21 heures

Public :

Tout salarié travaillant dans le secteur de l'aide et du soin à domicile - Accessible aux personnes en situations de handicap

Pré-requis :

Aucun

ORGANISATION :**Formateur :**

Formateur expérimenté

Moyens pédagogiques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas-concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaire d'évaluation de la formation.

ACTEURS PRÉVENTION ET SECOURS - AIDE ET SOINS À DOMICILE (APS-ASD)

Objectif général de la formation

L'Acteur Prévention Secours Aide et Soins à Domicile (APS-ASD) a pour objectif d'être acteur de la prévention. Il participe à l'amélioration des conditions de travail et adopte un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur le lieu de travail.

Contenu de la formation

➤ Domaine de compétence 1 (Prévention) Être capable d'être acteur de la prévention des risques liés à son métier

1. Situer son rôle d'acteur de la prévention dans sa structure
2. Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail, ses déplacements ainsi que le contexte relationnel avec la personne aidée ou l'entourage familial et professionnel
3. Repérer les situations à risques liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au corps humain
4. Agir et réagir lors d'une exposition à une situation dangereuse : mettre en place les premières mesures de correction
5. Informer la personne aidée ou l'entourage familial des situations dangereuses identifiées et proposer une Solution simple pour une approche partagée
6. Alerter la hiérarchie
7. Mettre en place des méthodes de travail sécurisantes pour l'intervenant et la personne aidée et visant une efficacité maximum de l'intervention

Domaine de compétence 2 (Secours) Être capable d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement

8. Situer le cadre juridique de son intervention
9. Réaliser une protection adaptée
10. Examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
11. Faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes
12. Secourir la victime de manière appropriée.

L'Acteur APS-ASD est réputé détenir par équivalence la formation SST + PRAP-IBC.

**Durée :**

1 jour - 7h

Public :

Tout salarié dans le secteur Sanitaire et Social - Accessible aux personnes en situations de handicap

Pré-requis :

Aucun

ORGANISATION :**Formateur :**

Formateur PRAP 2S expérimenté

Moyens pédagogiques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas-concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Outils d'évaluation de l'INRS
- Questionnaire d'évaluation de la formation.

Gestes et Postures secteur Sanitaire et Social (GP2S)

Ojectif général de la formation

Cette formation à pour but de réduire considérablement les accidents du travail et les maladies professionnelles dans vos établissements en formant vos salariés aux «GESTES ET POSTURES dans le secteurs Sanitaire et Social».

Contenu de la formation

➤ Les salariés seront capables de :

1. Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
2. Maîtriser les principes de mobilisation des personnes
3. Savoir utiliser les aides techniques mis à disposition dans son établissement : Drap de glisse, Cadre de marche, Planche de transfert Disque tournant, Lit médicalisé, Lève-personne, Soulève-personne et Rail de transfert, etc... ;
3. Protéger leur dos et favoriser une bonne hygiène de vie personnelle de manière plus générale
4. Connaître les exercices d'étirements et soulagement articulaire
5. Entraîner une dynamique de changement au sein de l'équipe en utilisant et communiquant les bonnes pratiques de manutention.

**Durée :**

Adaptée en fonction de la demande

Public :

Tous salariés donc l'activité professionnelle impose des gestes et postures contraignantes - Accessible aux personnes en situations de handicap

Pré-requis :

Aucun

ORGANISATION :**Formateur :**

Formateur expérimenté

Moyens pédagogiques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas-concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.

GESTES ET POSTURES DE SÉCURITÉ (GP)

Ojectif général de la formation

Cette formation à pour but de réduire considérablement les accidents du travail et les maladies professionnelles dans vos établissements en formant vos salariés aux «GESTES ET POSTURES».

Contenu de la formation

➤ Les salariés seront capables de :

1. Mobiliser des charges en utilisant les méthodes et moyens adaptés et sécurisants
2. Assurer une manutention efficace en appliquant les techniques de manipulation manuelle pour se protéger
3. Appliquer les principes d'économie d'efforts
4. Protéger leur dos et favoriser une bonne hygiène de vie personnelle de manière plus générale
5. Connaître les exercices d'étirements et soulagement articulaire
6. Entraîner une dynamique de changement au sein de l'équipe en utilisant et communiquant les bonnes pratiques de manutention.

100% adaptée à votre secteur

déplacement dans votre entreprise pour analyser vos contraintes de travail et la durée de formation nécessaire.

Nos compétences et notre expérience de la préparation physique et la sécurité au travail font de nous des experts dans ce domaine de formation.



Durée :

1 jour - 7 heures

Public :

Tous salariés donc l'activité professionnelle impose un travail à proximité d'appareil électrique - Accessible aux personnes en situations de handicap

Pré-requis :

Aucun

ORGANISATION :

Formateur :

Formateur expérimenté

Moyens pédagogiques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
Exposés théoriques
- Etude de cas-concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaire d'évaluation de la formation.

HABILITATION ÉLECTRIQUE (HOB0)

Ojectif général de la formation

Une personne habilitée HOB0 peut accéder, sans surveillance, aux locaux d'accès réservés aux électriciens en basse tension et haute tension. Il ne peut réaliser de réarmement ou de remplacement (lampe, fusible, etc.) Ses tâches se résument à des travaux du type peinture, menuiserie, maçonnerie, etc.

Contenu de la formation

- Notions élémentaires d'électricité
 1. Mise en évidence des notions de tension et de courant
 2. Evaluation des risques; effets physiopathologiques du courant électrique
 3. Exemples d'accidents (contact direct, indirect, court-circuit)
 4. Classement des installations
 5. Interventions et travaux non électriques en BT et HT et/ou manœuvres permises
 6. Travaux non électriques en BT et HT
- Travail en sécurité
 1. Distances de sécurité
 2. Autorisation de travaux
 3. Lecture de la signalisation
- Premiers secours à personnes (Notions)
- Consignes incendie (Notions)
- Formation Pratique
 1. Comment pénétrer dans un local électrique en sécurité
 2. Intervention dans un local électrique en cas d'incendie
 3. Confinement d'enceinte
 4. Principe et exemples de verrouillage
 5. Rôle des différents intervenants
 6. Calcul de distance minimale d'approche en BT
 7. Lecture d'un schéma électrique simple (notions)



Durée :

2 jours - 14 heures

Public :

Tout salarié dont l'activité professionnelle impose des manœuvres électriques - Accessible aux personnes en situations de handicap

Pré-requis :

Aucun

ORGANISATION :

Formateur :

Formateur expérimenté

Moyens pédagogiques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas-concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Questionnaire d'évaluation de la formation.

HABILITATION ÉLECTRIQUE (BE-BS)

Ojectif général de la formation

Une personne habilitée BE est désignée par l'employeur, sur la base de ses compétences, en vue d'assurer des essais, des mesures, des vérifications ou des manœuvres.

Dans le cadre de ses interventions, elle peut intervenir sur des opérations spécifiques qui doivent être clairement mentionnées sur son habilitation.

Elle travaille sur des installations basse tension sur des opérations de réarmement de protection manœuvres ou des changements de fusibles.

Contenu de la formation

- La réglementation et les habilitations
- Notions élémentaires d'électricité
- Sensibilisation aux risques électriques
- La prévention des risques électriques
- Opérations dans l'environnement
- Appareillage électrique BT et HT
- Application lors des travaux électriques
- Travaux pratiques et évaluation des connaissances
- Mise place d'exercices pratiques
- Evaluations pratiques



Durée :
2 jours - 14 heures

Public :
Personnel électricien chargé d'intervention, Agent ou technicien de maintenance, installateur ou dépanneur, etc... - Accessible aux personnes en situations de handicap

Pré-requis :
Diplôme d'électricien ou justifier de 5 années d'expérience professionnelle

ORGANISATION :

Formateur :
Formateur expérimenté

Moyens pédagogiques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
Exposés théoriques
- Etude de cas-concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Questionnaire d'évaluation de la formation.

HABILITATION ÉLECTRIQUE (BR)

Ojectif général de la formation

Le personnel ayant reçu l'habilitation électrique BR peut assurer des interventions générales (dépannage, connexion avec présence de tension, essais et mesurages). Ce personnel qualifié peut travailler seul ou avoir des électriciens sous ses ordres. Il a la possibilité de consigner une partie d'installation pour son propre compte ou pour un tiers sous ses ordres. Il peut recevoir une attestation de consignation et la signer.

Contenu de la formation

1. Connaître et appréhender l'environnement de l'habilitation électrique BR
 - Rappel sur les textes et normes réglementaires
 - Connaître les spécificités propres à l'habilitation électrique BR
 - Rappel du cadre réglementaire, des obligations et des responsabilités de chacun
 - Prise de connaissance des différentes habilitations électriques et le rôle des personnes habilitées o Connaître le rôle du chargé d'intervention
2. Connaître l'environnement électrique et ses spécificités
 - Reconnaître les différents types d'ouvrages électriques
 - Réaliser des opérations d'ordre électrique
 - Appréhender les zones d'intervention
 - Prise de connaissance des documents relatifs à une intervention
3. Savoir comment mener des opérations d'ordre électrique relatives à l'habilitation électrique BR o Réaliser des travaux hors tension en BTA
 - Rappel sur les procédures de mise en consignation et de déconsignation
 - Réaliser des interventions d'ordre électrique en toute sécurité
 - Mener des travaux au voisinage des pièces nues
 - Mener une intervention électrique ou non électrique en BT o Mener/superviser des opérations d'entretien
 - Effectuer un mesurage
4. Savoir prévenir les risques d'ordre électrique
 - Mener une évaluation des risques dans un environnement d'ordre électrique



Durée :
1 demi-journée - 3 heures

Public :
Tous salariés de l'entreprise -
Accessible aux personnes en
situations de handicap-

Pré-requis :

Aucun

ORGANISATION :

Formateur :

Formateur incendie

Moyens pédagogiques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas-concrets
- Générateur de flammes, extincteurs eau et CO2
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Questionnaire d'évaluation de la formation.

FORMATION INCENDIE

Manipulation des extincteurs (ME)

Ojectif général de la formation

Le personnel est sensibilisé aux risques d'incendie et instruit à la manipulation d'extincteurs en cas de sinistre.
L'employeur prend les mesures nécessaires pour que les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires en cas d'incendie (obligation par l'article R4227-39 du Code du Travail)

Contenu de la formation

1. Connaître les principes de base du feu et de l'extinction

- La combustion
- Triangle du feu
- Classes de feu
- Les différentes causes d'éclosion de l'incendie

2. Savoir réagir en cas de début d'incendie

- Connaître et respecter les consignes incendie dans son entreprise
- Savoir transmettre une alerte

3. Apprendre le fonctionnement des différents types d'extincteurs

- Présentation des extincteurs
- les différents extincteurs
- Le mode de fonctionnement
- Les agents extincteurs

4. Manipulation des moyens d'extinction sur feux réels

- Les procédés d'extinction
- l'attaque du feu
- Manipulation sur feu réel



Durée :
1 demi-journée - 4 heures

Public :
Tous salarié de l'entreprise -
Accessible aux personnes en
situations de handicap

Pré-requis :
Aucun

ORGANISATION :

Formateur :
Formateur incendie

Moyens pédagogiques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas-concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Questionnaire d'évaluation de la formation.

FORMATION INCENDIE

Sensibilisation à l'Evacuation (SE)

Ojectif général de la formation

Le personnel sera capable de reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale à mettre l'établissement en sécurité et à exécuter les diverses consignes de mise à l'abris des occupants conformément à l'obligation par l'article R4227-39 du Code du Travail.

Contenu de la formation

1. Sensibiliser sur les risques en cas d'évacuation

- Pourquoi évacuer
- Quand évacuer
- Désignation et rôle du responsable d'évacuation
- Désignation et rôle des serre-files
- Désignation et rôle des guides-files
- Définitions et différences entre l'Alarme et l'Alerte
- Les différentes signalétiques d'évacuation
- Les différentes consignes
- Le point de rassemblement
- Comment effectuer la mise en sécurité

2. Informer et instruire l'ensemble du personnel de l'entreprise sur la conduite à tenir en cas d'évacuation

- Visite applicative
- Visite de l'établissement
- Reconnaissance des cheminements d'évacuation
- Identification des éclairages de secours
- Exercice d'évacuation
- Compte rendu de l'exercice
- Les points positifs
- Les points à améliorer et les mesures correctives



Durée :
1 demi-journée - 3 heures

Public :
Tous salariés de l'entreprise -
Accessible aux personnes en
situations de handicap

Pré-requis :

Aucun

ORGANISATION :

Formateur :

Formateur incendie

Moyens pédagogiques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
 - Exposés théoriques
- Etude de cas-concrets
- Générateur de flammes, extincteurs eau et CO2
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Questionnaire d'évaluation de la formation.

FORMATION INCENDIE

Equipers de première intervention (EPI)

Ojectif général de la formation

Le personnel est sensibilisé aux risques d'incendie et instruit à la manipulation d'extincteurs en cas de sinistre.

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires en cas d'incendie (obligation par l'article R4227-39 du Code du Travail)

Contenu de la formation

1. Connaître les principes de base du feu et de l'extinction
 - La combustion
 - Triangle du feu
 - Classes de feu
 - Les différentes causes d'éclosion de l'incendie
2. Savoir réagir pour éviter les risques pendant l'évacuation
 - Connaître et respecter les consignes incendie dans son entreprise
 - Savoir transmettre une alerte
 - Pourquoi et quand évacuer
 - Désignation et rôle du responsable d'évacuation
 - Désignation et rôle des serre-files
 - Désignation et rôle des guides-files
 - Définitions et différences entre l'Alarme et l'Alerte
 - Les différentes signalétiques d'évacuation
 - Les différentes consignes
 - Le point de rassemblement
 - Comment effectuer la mise en sécurité
3. Apprendre le fonctionnement des différents types d'extincteurs
 - Présentation des extincteurs
 - les différents extincteurs
 - Le mode de fonctionnement
 - Les agents extincteurs
4. Manipulation des moyens d'extinction sur feux réels
 - Les procédés d'extinction
 - l'attaque du feu
 - Manipulation sur feu réel



Durée :

En fonction du nombre de salarié et des unités de travail.

Public :

Tout entreprise à partir de un salarié - Accessible aux personnes en situations de handicap

Pré-requis :

Aucun

ORGANISATION :

Intervenant :

Intervenant certifié Auditeur et Rédacteur de DUER

Les étapes essentielles de la réalisation du Document unique d'évaluation :

- Identifier les unités de travail et évaluer les risques pour chacune d'elle
- Elaborer un plan de prévention en classant les risques par priorité
- Proposer et mettre en oeuvre des actions de prévention
- Réévaluer les risques après les actions

AUDIT ET RÉDACTION DE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES (DUER)

Ojectif :

CORE-PRÉV vous accompagne dans votre politique de gestion des risques pour une productivité améliorée.

Le document unique permet de définir les risques auxquels les salariés sont susceptibles d'être exposés dans l'exercice de leurs fonctions. Il peut alors servir à anticiper la réalisation de ces risques et à mettre en place des actions de prévention appropriées.

Document obligatoire pour toute entreprise, à partir du 1er salarié, sans distinction de taille, d'activité, ou de date de création de l'entreprise.

Déroulement de la prestation :

Phase 1 : Entretien avec le responsable de l'entreprise

- Rappel de la réglementation
- Responsabilité de l'employeur
- Etude de l'organisation
- Description des activités et postes de travail

Phase 2 : Identification des risques professionnels

- Diagnostic des risques encourus par les salariés selon la nature des risques
- Visite des locaux, chantiers, ateliers
- Contrôle des équipements, matériels, véhicules et protections individuelles
- Rencontre de chaque unité de travail

Phase 3 : Evaluation des risques, rédaction du document unique

- Identification des moyens mis en oeuvre
- Classement des risques prioritaires à traiter
- Observation de situation de travail
- Description des situations dangereuses avec l'aide des salariés

Phase 4 : Elaboration du plan d'action (sous la responsabilité du chef d'entreprise)

- Mesure de prévention à mettre en oeuvre
- Actions prioritaires à engager
- Objectifs, responsable des actions, délais et moyens

Phase 5 : Restitution du document unique

- Présentation au(x) responsable(s)
- Prévoir la traçabilité du Document unique



Durée :

2 jours - 14 heures

Public :

Chefs d'établissement, DRH, Responsable sécurité/environnement, Responsables opérationnels désigné par l'employeur - Accessible aux personnes en situations de handicap

Pré-requis :

Aucun

ORGANISATION :

Intervenant :

Intervenant certifié Auditeur et Rédacteur de DUER

Moyens pédagogiques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas-concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Questionnaire d'évaluation de la formation.

REUSSIR SA MISSION DE RÉFÉRENT SANTÉ, SÉCURITÉ AU TRAVAIL (RSST)

Ojectif :

Les référents Santé, Sécurité au Travail seront capables de :

- Connaître le rôle et les missions du préventeur ;
- Appréhender les risques psychosociaux (RPS) ;
- Connaître et mettre en œuvre la réglementation dans ce domaine ;
- Élaborer et mettre à jour le document unique et les informations obligatoires dans l'entreprise ;
- Promouvoir la santé et la sécurité au travail ;
- Savoir communiquer vers les acteurs et le management.

Déroulement de la prestation :

1. Le préventeur : rôle et mission

- Les enjeux de la santé au travail dans l'entreprise
- Les différents acteurs santé sécurité au travail dans l'entreprise : Instances Représentatives du Personnel, Médecin du travail, RH
- Place du préventeur
- Éléments de législation

2. Appréhender les risques psychosociaux (RPS)

- Stress, burn-out, harcèlement, violence et mal-être
- Les outils de veille
- Les signaux d'alerte et les indicateurs
- Mise en place d'une démarche de prévention en santé au travail et qualité de vie au travail

3. Santé au travail et prévention : comment mettre en œuvre la réglementation ?

- Nécessité d'une démarche collective partagée
- Complémentarité et coordination des acteurs de l'entreprise (employeurs, managers, salariés, IRP)
- Mise en œuvre du plan d'actions et son suivi
- Choix et appréciation des différents indicateurs significatifs en santé - sécurité au travail

4. Élaborer et mettre à jour le document unique et les informations obligatoires dans l'entreprise

- L'élaboration du document unique
- Méthodologie d'évaluation des risques
- L'information obligatoire des salariés

5. Promouvoir la santé et la sécurité au travail

- La gestion des accidents du travail
- Mettre en place une stratégie de communication hygiène - santé sécurité : but, moyens, résultats, bilan

6. Le management de la santé au travail

- L'implication des différents acteurs et du management
- Gérer une urgence et faire face à une situation de crise
- Savoir communiquer à bon escient

catalogue formations santé au travail

Contenu

	Gestion du Stress et des incivilités	23
	Intégrer la prévention des Risques Psychosociaux dans son management	24
	Consultation et formation aux risques psychosociaux	25
	Prévention des Troubles Musculo-Squelettiques	26



GESTION DU STRESS ET DES INCIVILITÉS (GSI)

Ojectif général de la formation

Cette formation vous permettra d'avoir les bons réflexes pour désamorcer les situations difficiles. De mieux vous connaître pour mieux contrôler vos réactions en cas de conflit et savoir rester calme et prévenir l'escalade des situations d'agressivité.

Contenu de la formation

➤ COMPRENDRE LES SPECIFICITÉS DU PUBLIC ACCUEILLI

1. Comprendre leur psychologie et leurs comportements
2. Concilier les contraintes d'autorité et de proximité

• GERER LES CONFLITS, GERER LES EMOTIONS

1. Mieux se connaître pour mieux se maîtriser en cas de conflit
2. Mettre en place des actions préventives
3. Modifier son comportement face à l'agressivité
4. Savoir "accueillir" les émotions
5. Mieux gérer son stress

• DEVELOPPER SA CAPACITE A FAIRE FACE

1. Ce qui nous fait agir et réagir
2. Changer son regard sur des situations déstabilisantes
3. L'utiliser en énergie positive et créative
4. Agrandir sa zone de confort

• ADOPTER UNE ATTITUDE PHYSIQUE ET VERBALE RASSURANTE

1. Décoder les premières perceptions non-verbales et verbales
2. Donner des signes de reconnaissance
3. Lever les barrières de la communication
4. Jouer sur l'intonation et le rythme de la voix
5. S'adapter au langage de l'autre

• S'ADAPTER POUR MIEUX GERER LA SITUATION

1. De l'écoute à l'argumentation
2. Du mécontent à l'agresseur : de la souplesse à la fermeté
3. Gérer une situation d'urgence

• MAITRISER LES COMPOSANTES DE L'ECHANGE

1. Transformer la pression en action
2. Relativiser et transformer l'évènement
3. Trouver la solution appropriée
4. Mettre en œuvre les moyens nécessaires
5. Amener son interlocuteur à se responsabiliser

• REAGIR A UNE SITUATION D'AGRESSIVITE : TECHNIQUES ET OUTILS

1. Les bases de la communication en situation de tension
2. Trouver la bonne posture et savoir s'adapter

Durée :

2 jours - 14 heures

Public :

Tout salarié d'accueil en contact avec la clientèle, salariés en caisse, métiers de la vente - Accessible aux personnes en situations de handicap

Pré-requis :

Aucun

ORGANISATION :

Formateur :

Formateur expérimenté

Moyens pédagogiques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas-concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Questionnaire d'évaluation de la formation.

**Durée :**

1 jour - 7 heures

Public :

Tout manager d'équipe -
Accessible aux personnes
en situations de handicap

Pré-requis :

Responsable d'équipe
dans tout secteur
d'activité.

ORGANISATION :**Formateur :**

Formateur expérimenté

Moyens pédagogiques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas-concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Questionnaire d'évaluation de la formation.

INTEGRER LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX DANS SON MANAGEMENT (RPS Manager)

Ojectif général de la formation

Cette formation s'adresse aux managers afin de comprendre et connaître les risques psychosociaux. Ils pourront identifier les situations à risque et mettre en place des mesures afin de prévenir les conséquences des risques psychosociaux.

Contenu de la formation

- Découvrir les sources des risques psychosociaux.
 1. Les 4 sources des RPS
 2. Les facteurs à risques
 3. Les conséquences pour le salarié o Le cadre légal
- Identifier les situations qui peuvent amener à des RPS
 1. Les situations à risques dans l'entreprise.
 2. Les conséquences des RPS sur la santé des personnes, sur la vie personnelle et professionnelle, sur l'entreprise
- Savoir prévenir les RPS.
 1. Le rôle du manager dans la prévention des RPS.
 2. Les actions de prévention et les bonnes pratiques managériales
 3. Les outils et les supports référents dans l'entreprise
- Savoir détecter les RPS
 1. Les indicateurs de dépistage
 2. Les actions à mener en cas de détection des signes avant-coureurs.



CONSULTATION ET FORMATION AUX RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

Durée :

En fonction des situations

Public :

Tous salariés - Accessible
aux personnes en
situations de handicap

Pré-requis :

Aucun

ORGANISATION :

Formateur :

Formateur expérimenté

Moyens pédagogiques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
Exposés théoriques
- Etude de cas-concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Questionnaire d'évaluation de la formation.

Ojectif général de la formation

La prévention des Risques Psychosociaux est en mesure d'intervenir à différentes étapes de votre démarche.

Contenu de la formation

➤ La direction dispose de plusieurs options :

1. Lorsqu'il s'agit d'une action préventive visant également à répondre à l'obligation légale du 1 janvier 2015 différents modules peuvent être envisagés en fonction des objectifs du comité de direction.

Dans ce cas nous vous conseillons un module d'une journée dont le contenu sera fait sur mesure

2. Lorsqu'il s'agit de remédier à un problème préexistant pour lequel la direction souhaite trouver une solution rapide, un dispositif peut être mis en place au sein de l'entreprise (la durée et l'ampleur de ce dispositif sera lui aussi ajusté après un diagnostic).

- Mettre l'entreprise en règle avec la loi du 1 Janvier 2015
- Informer sur ce que dit la loi
- Former une partie de vos salariés
- Repérer des signes avant coureurs
- Constituer un groupe de travail
- Mettre en place un plan de prévention
- Renseigner votre document unique
- Gérer une problématique existante
- Mettre en place un plan d'actions
- Faire un suivi des actions



PREVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

Durée :
1 jour - 7 heures

Public :
Tous les salariés -
Accessible aux personnes
en situations de handicap

Pré-requis :
Aucun

ORGANISATION :

Formateur :
Formateur expérimenté

Moyens pédagogiques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
Exposés théoriques
- Etude de cas-concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Questionnaire d'évaluation de la formation.

Ojectif général de la formation

Cette formation vous présentera les Troubles Musculo Squelettiques (TMS) et vous apprendra à identifier les facteurs de risques. Vous serez capables de travailler avec tous les partenaires internes à l'entreprise pour réduire les TMS et leurs conséquences financières, humaines et organisationnelles.

Contenu de la formation

- Connaître les TMS et leurs facteurs de risque
 1. Définir les Troubles Musculo Squelettiques (TMS), les principales pathologies, leur évolution.
 2. Identifier les étapes et les conséquences d'une déclaration en maladie professionnelle (coût direct, indirect).
 3. Connaître les facteurs de risque (gestes répétitifs, postures, sensibilité individuelle...).
 4. Comprendre l'implication des facteurs organisationnels et du stress dans la genèse des TMS.
- Mettre en oeuvre une démarche préventive des TMS
 1. Connaître les étapes pour construire une action de prévention (phases de dépistage et d'identification des risques).
 2. Etablir les liens entre les TMS et la pénibilité au travail.
 3. Intégrer les Troubles Musculo Squelettiques dans le document unique (DUER).
- Repérer les signes précurseurs et les éléments déclencheurs de TMS
 1. Identifier des indicateurs d'alerte de difficultés au travail.
 2. Connaître les éléments déclencheurs de la survenue de TMS.
 3. Comprendre les réactions face au changement pouvant contribuer à la survenue de TMS.
- Connaître des exercices de soulagement articulaire et musculaire
 1. Concevoir des exercices de prévention au poste de travail :
 2. les gestes qui soulagent : exercices pour la nuque et les épaules, les coudes et les avant-bras, les poignets et les doigts, le dos
 3. conseils et hygiène de vie
 4. prévenir le syndrome du canal carpien
 5. soulager lumbago et sciatique

catalogue formations Qualité de vie au travail

Contenu

Introduction	28
Echauffement et étirements au Travail	29
Animateurs d'Echauffement et d'étirements au Travail	30
Atelier Gestes et Confort du Dos	31



TEMOIGNAGE :

*"Voilà bientôt 3 semaines que nous effectuons les échauffements quotidiennement et les agents sont enchantés. Beaucoup y trouvent un mieux-être, plus d'entrain à démarrer la journée, un bon moment partagé dans la bonne humeur, moins de raideurs pour certains/es, bref : beaucoup de positif. Un grand merci à toi de nous avoir transmis ton savoir.
Emmanuelle D.*

ECHAUFFEMENT AU TRAVAIL

Précurseur dans ce domaine, nous réalisons depuis plusieurs années maintenant avec succès ces formations aux échauffements et étirements en entreprise.

Notre particularité est de disposer de compétences, non seulement dans le domaine de la sécurité au travail mais également dans la préparation physique et l'animation d'activités sportives.

Nos formateurs de terrain de haut niveau professionnel sont dotés d'un véritable sens de la pédagogie (Plus de 20 années d'expérience professionnelle dans les domaines de la formation de formateur et titulaire d'une qualification de niveau 3 dans le domaine de l'éducation physique et sportive).

Exemple d'étapes de formation d'échauffement et d'étirements au Travail

Déplacement dans votre entreprise pour présentation de la formation, de notre organisme de formation et permettre d'adapter la formation à votre structure.

Première partie :

➤ Formation à distance théorique par visionnage de vidéos pédagogiques et téléchargement de documents à étudier. Cette phase permet de limiter le temps de formation.

Deuxième partie :

➤ Formation en présentiel d'une journée et demie.

Troisième partie :

➤ 3 à 6 mois après la formation, un nouveau déplacement du formateur est proposé pour analyser, remédier et compléter la mise en place des échauffements.



ECHAUFFEMENT ET D'ETIREMENTS AU TRAVAIL (EET)

Durée :

1 journée - 4 heures

Public :

Tous les salariés -
Accessible aux personnes
en situations de handicap

Pré-requis :

Aucun

ORGANISATION :

Formateur :

Formateur expérimenté

Moyens pédagogiques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas-concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Questionnaire d'évaluation de la formation.

Ojectif général de la formation

Le salarié sera capable de réaliser une séance d'échauffement afin de créer les conditions à une prise de poste efficace et sécuritaire et de mettre en place des exercices de soulagement après le travail pour améliorer la récupération.

Contenu de la formation

- Etre acteur de la prévention des TMS et Intégrer cette action de prévention au quotidien
 1. Démonstration d'un échauffement par le formateur
 2. S'échauffer et se préparer à l'activité professionnelle
 3. Mises en situation
 4. Acquérir une facilité de réalisation
 5. Favoriser la récupération, Intégrer la pause active
- Connaître des exercices d'étirement, de soulagement articulaire et musculaire
 1. Sensibiliser sur l'importance des étirements
 2. Proposer des exercices adaptés aux postes de travail
 3. Proposer des exercices de prévention au poste de travail :
 - exercices pour l'ensemble du corps ;
 - conseils et hygiène de vie ;
 - prévenir le syndrome du canal carpien ;
 - soulager lumbago et sciatique

100% adaptée à votre secteur

Nos compétences et notre expérience de la préparation physique et la sécurité au travail font de nous des experts dans ce domaine de formation.



Durée :
1 journée - 11 heures

Public :
Tous les salariés -
Accessible aux personnes
en situations de handicap

Pré-requis :
Avoir des qualités
d'animateur serait un plus

ORGANISATION :

Formateur :
Formateur expérimenté

Moyens pédagogiques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas-concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Questionnaire d'évaluation de la formation.

ANIMATEURS D'ÉCHAUFFEMENT ET D'ÉTIREMENTS AU TRAVAIL (AEET)

Objectif général de la formation

L'animateur AEET sera capable de diriger une séance d'échauffement afin de créer les conditions à une prise de poste efficace et sécuritaire et de mettre en place des étirements après le travail pour améliorer la récupération des employés.

Contenu de la formation

Formation à distance (Accès à notre plateforme Core-Prev)

- Comprendre et prévenir les TMS
 1. Expliquer les TMS (Troubles Musculo-Squelettiques)
 2. Connaître les facteurs de risque
 3. Identifier le siège et le type des douleurs physiques
 4. Comprendre et illustrer les problèmes de dos
- Connaître des mouvements d'échauffement et d'étirements
 1. Visionner l'ensemble des vidéos de votre espace client sur le site internet www.core-prev.com

Formation en présentiel

- Connaître la pédagogie appliquée pour réaliser les échauffements et étirements au travail
 1. Démonstration d'un échauffement par le formateur
 2. Créer une dynamique d'équipe
 3. Mettre en place un échauffement dans son entreprise
- Utiliser les outils mis à disposition par Core-Prev (Application smartphone Gratuite + Création d'une vidéo de votre échauffement)
- Etre acteur de la prévention des TMS et Intégrer cette action de prévention au quotidien
 1. S'échauffer et se préparer à l'activité professionnelle
 2. Mises en situation
 3. Acquérir une facilité de réalisation
 4. Favoriser la récupération, Intégrer la pause active
- Connaître des exercices d'étirement, de soulagement articulaire et musculaire
 1. Sensibiliser sur l'importance des étirements
 2. Proposer des exercices adaptés aux postes de travail
 3. Proposer des exercices de prévention au poste de travail :
 - exercices pour l'ensemble du corps ;
 - conseils et hygiène de vie ;
 - prévenir le syndrome du canal carpien ;
 - soulager lumbago et sciatique



Durée :
1/2 journée - 4 heures

Public :
Tous les salariés -
Accessible aux personnes
en situations de handicap

Pré-requis :
Aucun

ORGANISATION :

Formateur :
Formateur expérimenté

Moyens pédagogiques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas-concrets
- Quizz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Questionnaire d'évaluation de la formation.

ATELIER GESTES ET CONFORT DU DOS (GCD)

Ojectif général de la formation

Cette formation s'adresse à toutes personnes qui souhaitent mieux gérer leurs problèmes de dos ou qui souhaitent en prendre soin pour prévenir d'éventuels problèmes.

Contenu de la formation

- MIEUX CONNAITRE SON DOS
 1. Connaître l'anatomie pour mieux comprendre les enjeux sur sa santé
 2. Connaître les risques osseux et les douleurs musculaires ou articulaires
 3. Analyse de la composition corporelle par bio-impédancemétrie INBODY
- APPRENDRE DES EXERCICES SIMPLES POUR RENFORCER SON DOS
 1. Bilan musculaire et articulaire
 2. Connaître les exercices pour renforcer votre dos
 3. Apprendre à respirer dans vos activités quotidiennes
- APPRENDRE À ECONOMISER SON DOS
 1. Connaître les gestes à proscrire
 2. Mettre en place les principes de sécurité physique et d'économie d'effort dans la vie quotidienne
 3. Adapter et modifier vos postures dans la vie

catalogue

DEFIBRILLATEURS ET FORMATION

Core-Prev, fournisseur indépendant spécialisé et doté d'une longue expérience dans le secourisme, vous propose les produits les plus performants du marché.

Nos points forts?



1. Les prix les plus intéressants du marché! Et si vous trouvez un défibrillateur moins cher ailleurs nous vous le faisons au même prix!
2. Des produits de qualité supérieure irréprochable,
3. Un équipement complet pour votre défibrillateur, et de nombreux articles de formation et de secourisme,
4. Des conseils professionnels et personnalisés, donnés par un personnel qualifié,
5. Une formation à l'initiation à la défibrillation GRATUITE pour tout achat d'un de nos défibrillateurs,
6. Une livraison GRATUITE et rapide



ENTRETIEN DE VOTRE DÉFIBRILLATEUR

Contrat de Maintenance



Contrat de maintenance Service Standard

Le contrat de service Standard vous garantit d'avoir un DAE toujours fonctionnel.



89 €

- Grâce à un registre nous savons quand les électrodes et/ou la batterie de votre DAE sont périmées. Nous vous en informons et vous expédions une facture pro-forma (Vous bénéficiez d'une réduction de 10%).) Après réception de votre accord nous vous expédions de nouveaux consommables.
- Vous pouvez nous contacter, 24h/24 et 7j/7, pour toute assistance et support technique.
- Nous vous tenons informés si une nouvelle mise à jour de votre DAE est nécessaire.
- Nous nous engageons, en cas d'utilisation de votre DAE, à vous fournir gratuitement une nouvelle paire d'électrodes, un nouveau kit de 1er secours, et éventuellement aussi une nouvelle batterie (si cela s'avère nécessaire).
- Exploitation et extraction des données du défibrillateur sur demande.
- Nous vous expédions un DAE de prêt en cas de panne ou de vol de votre DAE.
- Le contrat est valable pendant un an.

Contrat de maintenance Service Extra



139 €

- Le contrat de service Extra, qui prévoit le contrôle sur place de votre DAE une fois par an par un technicien agréé, comprend les prestations du service Standard ainsi que les prestations suivantes :
- Test de sécurité (effectué par un dispositif externe) pour vérifier le bon fonctionnement du DAE.
- Contrôle de la date de péremption des électrodes et calcul de l'autonomie de la batterie.
- Installation de nouvelles mises à jour logicielles (si cela est nécessaire).
- Contrôle du support mural ou du boîtier mural de votre DAE (si vous en avez un).
- Après l'inspection, votre appareil sera pourvu d'un autocollant attestant de son bon fonctionnement. Le compte rendu technique sera noté dans un rapport de maintenance. Ce rapport sera archivé pendant une durée minimum de 5 ans et sera consultable à tout moment.
- Le contrat est valable pendant un an.

Les étapes de nos formations et prestations ?

Pour chaque formation, nous réalisons une étude personnalisée de votre secteur d'activité.

La phase d'audit nous permet de définir les besoins prioritaires de votre entreprise en matière de sécurité et de construire un contenu de formation adapté. Vos salariés bénéficieront ainsi d'une formation sur-mesure.

Les formations sont dispensées à vos salariés ou responsables de l'entreprise. Notre expérience de formateur nous permet de nous adapter à tous les publics et ainsi de gagner en qualité.

Vous pouvez nous contacter à tout moment pour toutes questions relatives à la sécurité de votre entreprise. Pour chaque formation une plateforme est mise en place ou vous pourrez télécharger les contenus de votre formation.

Nos clients apprécient ?

Notre capacité d'adaptation

Notre qualité d'écoute et la sympathie des formateurs

Notre réactivité, nos conseils et services après formation

La qualité de nos formations et prestations

Nos tarifs (sans intermédiaire nous sommes les moins chers)

Que dit la réglementation dans le domaine de la sécurité au travail ?

Article 4121-1 du Code du Travail

L'employeur est responsable de la Santé Physique et Mentale de ses salariés

Art 4224-15 du CT - Secourisme

Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence.



Art 4541-8 du CT - Gestes et Postures

L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles d'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations.

Art 4544-9 du CT - Habilitation électrique

Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.



Art 4227-28 à 39 - Incendie

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

Art 1152-1 et Art 1153-1 du CT - Risques Psychosociaux

Aucun salarié ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.



Art 4644-1 du CT - Référent Santé Sécurité - Audit rédaction DUER

L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.



Que dit la loi concernant les défibrillateurs ?

Législation et nouvelle loi

Décret du 19 décembre 2018

Le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes fixe les modalités d'équipement pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) en fonction de leurs catégories, telles que mentionnées dans l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation. Le DAE est un appareil coûteux, c'est pourquoi des subventions sont disponibles pour financer tout ou une partie de l'appareil.

OBLIGATION pour les ERP de s'équiper d'un DAE

« Art. R. 123-57. – Sont soumis à l'obligation de détenir un défibrillateur automatisé externe, les établissements recevant du public qui relèvent :

- « 1. Des catégories 1 à 4 mentionnées à l'article R.* 123-19 du code de la construction et de l'habitation ;
- « 2. Et parmi ceux relevant de la catégorie 5 :
 - « a) Les structures d'accueil pour personnes âgées ;
 - « b) Les structures d'accueil pour personnes handicapées ;
 - « c) Les établissements de soins ;
 - « d) Les gares ;
 - « e) Les hôtels-restaurants d'altitude ;
 - « f) Les refuges de montagne ;
 - « g) Les établissements sportifs clos et couverts ainsi que les salles polyvalentes sportives.

Les ERP sont tenus de s'équiper d'un défibrillateur au plus tard :

- le 1er janvier 2020 pour les ERP de catégories 1 à 3 (recevant plus de 300 personnes)
- le 1er janvier 2021 pour les ERP de catégorie 4 (recevant moins de 300 personnes)
- le 1er janvier 2022 pour les ERP de catégorie 5

OBLIGATION pour les ERP d'assurer la maintenance de leur DAE

« Art. R. 123-60. – Le propriétaire du défibrillateur veille à la mise en œuvre de la maintenance du défibrillateur et de ses accessoires et des contrôles de qualité prévus pour les dispositifs médicaux qu'il exploite. La maintenance est réalisée soit par le fabricant ou sous sa responsabilité, soit par un fournisseur de tierce maintenance, soit, si le propriétaire n'est pas l'exploitant, par l'exploitant lui-même. »

Les articles suivants complètent ce décret :

« Art. R. 123-58. – Le défibrillateur automatisé externe est installé dans un emplacement visible du public et en permanence facile d'accès. Un arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des collectivités territoriales en prévoit la signalétique, notamment les dispositions graphiques d'information et de localisation, les conditions d'accès permanent et les modalités d'installation de nature à en assurer la protection. »

« Art. R. 123-59. – Lorsque plusieurs établissements recevant du public sont situés soit sur un même site graphique soit sous une direction commune, le défibrillateur automatisé externe peut être commun. »



**BOUYGUES
CONSTRUCTION**



SOLVAY

asking more from chemistry®



Nexans



vimcd
mutuelle

Eurial



**Direction
départementale
de la protection
des populations**



etchart
construction

CANCE
CONSTRUCTIONS
METALLIQUES



Pouvoir tout faire moins cher



SAS Core-Prev
41 avenue Charles de Gaulle
17620 Saint-Agnant

Téléphone : 09.86.87.82.00
Mail : contact@core-prev.com
Internet : www.core-prev.com

Qualiopi
processus certifié



 **ICPF**
Certification **PRO**
Formateur Confirmé

